**CONVENTION POUR LA SAUVEGARDE DU
PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**COMITÉ INTERGOUVERNEMENTAL DE SAUVEGARDE
DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL**

**Seizième session**

**En ligne**

**13 - 18 décembre 2021**

**Point 9 de l’ordre du jour provisoire :**

**Rapport du forum des organisations non gouvernementales**

|  |
| --- |
| **Résumé**Le présent document porte à l’attention du Comité le rapport du Forum des ONG du PCI sur ses activités en 2020-2021, à la suite de la décision du Comité, lors de sa quinzième session, d’examiner ce rapport pour la deuxième année consécutive (Décision [15.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/6)).**Décision requise**:paragraphe 3 |

1. À sa quinzième session le Comité a consacré un point de l’ordre du jour à l’examen du premier rapport du Forum des organisations non gouvernementales, à la suite de sa décision prise au cours de la session précédente (Décision [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15)). Tout en exprimant sa reconnaissance pour les contributions destinées à soutenir le travail du Comité et tout en prenant note des activités présentées, le Comité a décidé d’examiner une nouvelle fois le rapport du Forum dans un point séparé de l’ordre du jour provisoire de sa seizième session (Décision [15.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/6)).
2. L’annexe au présent document comprend le rapport soumis par le Forum des ONG du PCI, ainsi qu’une vue d’ensemble du développement organisationnel du Forum, un résumé de ses activités pour la période 2020–2021 et un ensemble d’orientations pour le développement du Forum, dont une proposition concernant les fonctions consultatives que le Forum des ONG du PCI propose d’assurer dans la mise en œuvre de la Convention.
3. Le Comité souhaitera peut-être adopter la décision suivante :

PROJET DE DÉCISION 16.COM 9

Le Comité,

1. Ayant examiné le document LHE/21/16.COM/9 et son annexe,
2. Rappelant les décisions [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15) et [15.COM 6](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/15.COM/6),
3. Reconnait les efforts déployés par le Forum des ONG du PCI pour améliorer sa capacité organisationnelle dans la coordination du travail des organisations non gouvernementales accréditées (ONG), qui fait bénéficier la Convention de 2003 de son expérience et de son expertise complètes et très diversifiées en matière de sauvegarde ;
4. Apprécie la participation accrue des ONG accréditées aux sessions du Comité et le rôle utile du Forum des ONG du PCI dans le renforcement des capacités des nouvelles ONG accréditées dans la compréhension du travail du Comité ;
5. Note avec satisfaction l’instauration, par le Forum des ONG du PCI, d’un nouveau groupe de travail thématique dédié à l’augmentation du nombre d’ONG accréditées dans les régions sous-représentées et encourage le Forum à poursuivre ses efforts en ce sens ;
6. Prend note de la collaboration en cours entre le Forum des ONG du PCI et le Secrétariat visant à réaliser une cartographie des domaines de compétences des ONG accréditées, en réponse à sa décision [14.COM 15](https://ich.unesco.org/fr/Decisions/14.COM/15) ;
7. Salue la volonté du Forum des ONG du PCI d’exercer une fonction consultative plus importante auprès du Comité ;
8. Encourage en outre les États parties à envisager la possibilité d’apporter une aide financière au travail du Forum des ONG du PCI selon la modalité de leur choix ;
9. Décide d’inclure un point séparé sur le « Rapport du Forum des organisations non gouvernementales » à l’ordre du jour provisoire de sa dix-septième session.

**ANNEXE**

**RAPPORT DU FORUM DES ONG DU PCI (2021)**

Le Forum des ONG du PCI remercie le Comité, les États parties et le Secrétariat pour leur soutien à la présentation de ce rapport annuel et pour lui avoir donné l’opportunité de formuler ses suggestions sur la façon dont les ONG peuvent intensifier leur participation à la Convention. Le Forum réunit aujourd’hui 193 ONG accréditées profondément ancrées dans les communautés, groupes et individus activement engagés dans la sauvegarde du PCI. Depuis sa création en 2009-10, il est devenu la principale plateforme de communication, de mise en réseau, d’échange et de coopération entre les ONG accréditées engagées dans la sauvegarde du PCI aux niveaux national, régional et international. Le Forum fait bénéficier la Convention de son expérience et de son expertise complètes et très diversifiées en matière de sauvegarde. Ce rapport propose une vue d’ensemble du déroulement du processus d’accréditation des ONG, et de la création et de l’évolution du Forum. Il synthétise les activités entreprises et les initiatives lancées en 2020-2021, suggère des orientations pour le développement organisationnel du Forum et propose de nouvelles fonctions consultatives potentielles pour le Forum.

**I. Contexte de l’accréditation des ONG dans le cadre de la Convention de 2003**

Pendant la rédaction de la Convention de 2003, qui a été adaptée du modèle de la Convention du patrimoine mondial de 1972, des préoccupations ont été exprimées concernant l’absence, pour le PCI, d’ONG internationale équivalente à l’ICOMOS ou à l’UICN. Une ONG de ce type était considérée comme particulièrement importante au vu de la grande diversité des éléments du PCI et des communautés détentrices. La rédaction de l’Article 9(1), qui prévoit l’accréditation d’ONG qui « auront des fonctions consultatives auprès du Comité*»*,était motivée en partie par l’espoir que cela débouche sur le développement d’une communauté mondiale d’ONG engagées dans la sauvegarde du PCI. Les États membres ont reconnu, à ce stade, le rôle clé que les ONG pourraient jouer en tant que « instrument de représentation » des communautés et groupes culturels et des individus, au niveau intergouvernemental. Fait important, pour éviter la prédominance d’une ou de deux grandes ONG internationales, l’accréditation auprès de la Convention de 2003 (conformément aux Directives opérationnelles) a été proposée à toutes les organisations non gouvernementales « possédant des compétences avérées » dans le domaine du patrimoine culturel immatériel.

Cette approche a favorisé une grande diversité des ONG accréditées, ce qui constitue une caractéristique très significative et spécifique du Forum des ONG du PCI, qui le distingue de nombreuses grandes ONG internationales qui évoluent dans le cadre d’autres traités internationaux. Sa diversité, reconnue dès l’entrée en vigueur de la Convention, est essentielle pour que le Forum des ONG du PCI soit en mesure de s’adapter à la nature multidimensionnelle du patrimoine culturel immatériel et de ses acteurs. Cette approche est en phase avec l’orientation générale actuelle du droit international, y compris de la gouvernance du patrimoine culturel international, qui prend de plus en plus en compte les acteurs non gouvernementaux. Cela se reflète également dans l’Article 11(b) de la Convention, qui prie les États parties d’impliquer les organisations non gouvernementales « pertinentes » dans l’identification et la définition des différents éléments du patrimoine culturel immatériel présents sur leur territoire, reconnaissant que la participation des ONG ne peut être que bénéfique à l’application de l’approche participative de l’Article 15. Outre les ONG locales, nationales et régionales, qui contribuent à traduire les obligations de la Convention en actions concrètes sur le terrain, un petit groupe d’ONG accréditées pour exercer une fonction consultative auprès du Comité soutiennent la Convention à l’échelle internationale.

Le Forum des ONG du PCI est une organisation associative créée à l’initiative de plusieurs ONG et fédérant l’ensemble des ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003. Ce statut lui confère une position sans égale pour communiquer avec les 193 ONG accréditées localisées dans les six régions de l’UNESCO ainsi qu’avec les ONG internationales. Le Forum favorise la collaboration et contribue à l’instauration de relations de travail fiables et solides entre les ONG accréditées et avec les autres parties prenantes du PCI. Doté d’une structure organisationnelle claire, il possède un Comité de pilotage composé de sept membres élus démocratiquement et représentant les six régions électorales et les ONG internationales. Les membres du Comité de pilotage ont tous une connaissance détaillée et approfondie du système d’accréditation, ainsi que de l’expérience en matière de participation aux réunions intergouvernementales de la Convention. Ils possèdent également une expérience et des connaissances diversifiées et approfondies du développement, de la rédaction et la mise en œuvre de la Convention de 2003, ainsi que de la sauvegarde du PCI sur le terrain, dans l’ensemble des différentes régions du monde.

Les membres du Forum sont aussi bien des organisations communautaires que de grandes ONG soutenant, à l’échelle nationale, la mise en œuvre de la Convention de 2003 et l’élaboration de politiques. Par le biais de recherches sur le terrain, ils inventorient et documentent les pratiques culturelles immatérielles dans leurs contextes locaux. La combinaison de leurs différents types d’expertise et d’expérience sur le terrain, leur présence à l’échelle locale et leurs liens étroits avec les communautés détentrices leur confèrent une position unique dans la sauvegarde du PCI. Un bagage qui leur permet de cultiver des relations de travail fondées sur la confiance mutuelle, élément clé de toute mise en œuvre durable de la Convention. Cette importante valeur ajoutée, le Forum des ONG peut en tirer parti pour soutenir les efforts des États parties et du Secrétariat dans la mise en œuvre de la Convention de 2003. Le rôle central joué par de nombreuses ONG accréditées dans la médiation entre les différents acteurs et parties prenantes à divers niveaux de la gouvernance du patrimoine leur confère le statut de partenaires stratégiques clés des États parties dans l’application du principe participatif mis en avant par la Convention de 2003. Comme tout type d’ONG, celles qui évoluent dans le domaine du PCI représentent un troisième domaine, en dehors du gouvernement (y compris des entités intergouvernementales) et du secteur privé. Positionnées directement au cœur de la société civile, elles sont idéalement équipées pour mettre les programmes de sauvegarde en application, avec l’engagement total des communautés.

Le Forum est parfaitement conscient de la sous-représentation persistante des ONG des pays en développement, malgré la flexibilité des critères d’accréditation. Le Forum des ONG du PCI s’engage activement à traiter ce problème en s’efforçant d’impliquer, dans l’ensemble de ses activités, des ONG de régions géographiquement sous-représentées, en recrutant des membres de ces régions dans l’ensemble de ses groupes de travail et en élaborant des projets de programmes de renforcement des capacités. Un groupe de travail créé à la fin de l’année 2020 s’attache spécifiquement à créer des initiatives visant à accroître le nombre d’ONG dans les régions sous-représentées.

Les ONG accréditées assistent aux sessions des organes statutaires de la Convention de 2003, y compris aux réunions du Comité, soit en leur qualité d’organisations consultatives, soit en tant qu’observateurs. Les réunions du Comité représentent le principal engagement de la plupart des ONG accréditées auprès de la Convention au niveau intergouvernemental, et un nombre croissant d’ONG accréditées y participent. Depuis la création du Comité de pilotage, le nombre d’ONG y participant est passé d’environ 50 en 2015 à plus de 80 en 2020. À partir de 2009, le Forum a prononcé une allocution au cours des réunions annuelles du Comité et, depuis 2020, un rapport du Forum des ONG est présenté et examiné lors des sessions du Comité. Depuis 2012, il organise également un Colloque des ONG parallèlement aux sessions du Comité afin d’aborder des problèmes particuliers, notamment le rôle des ONG dans la mise en œuvre de la Convention, le PCI dans les villes, le tourisme communautaire du PCI et la réforme actuelle du mécanisme d’inscription. Les séances organisées au moment de la réunion du Comité contribuent également à définir des stratégies pour la mise en œuvre de la Convention, tant au niveau international que national.

Les représentants des ONG accréditées exercent, en tant que membres permanents de l’Organe d’évaluation, une fonction consultative depuis 2010 et ils agissent également en qualité de membres experts des délégations gouvernementales dans les réunions des organes statutaires. Le Forum possède également un canal de communication informel, mais efficace avec le Secrétariat par le biais de son Comité de pilotage, comprenant également des réunions virtuelles périodiques débutées en 2021.

Grâce au Forum et à ses processus de discussion et de coopération, les ONG accréditées sont en mesure de coordonner leurs efforts, d’effectuer le suivi des progrès réalisés dans le cadre de la Convention et de concevoir des projets en phase avec les priorités du Comité. Le Forum a mis en place des groupes de travail permanents, actuellement au nombre de sept, axés sur des questions d’actualité pour la mise en œuvre de la Convention. Cela comprend les questions suivantes :

* Moyens alternatifs et plus légers de partager des expériences de sauvegarde
* Genre et propriété intellectuelle
* Cadre global de résultats
* ONG du PCI et éthique
* ONG du PCI et recherche
* Technologies de l’information et de la communication
* Représentation géographique des ONG plus équilibrée

Le Forum diffuse son actualité, ainsi que des informations auprès de ses membres et du grand public sur son [site Web](http://www.ichngoforum.org/), sa page Facebook et d’autres plateformes de réseaux sociaux et, depuis 2012, par le biais de sa publication en ligne *#HeritageAlive*, qui diffuse les expériences des ONG en matière de sauvegarde du PCI. Ces plateformes de communication sont fréquemment utilisées par d’autres partenaires et parties prenantes à la Convention de 2003, y compris les centres de catégorie II et les États parties.

Le rôle des ONG accréditées auprès de la Convention n’est pas encore entièrement défini et l’interprétation de l’Article 9 est en cours d’évolution. Le Comité peut ainsi trouver des moyens de tirer un meilleur parti de la position unique et privilégiée du Forum des ONG du PCI et de ses ressources incontestables pour une meilleure mise en œuvre de la Convention à tous niveaux. Les États parties disposent également d’un moyen d’intégrer un plus grand nombre de voix dans la mise en œuvre de la Convention, dans l’esprit des Articles 9, 11(b) et 15.

Lancée en 2017, la réflexion du Comité sur la participation des ONG à la Convention présente la possibilité de définir une gamme plus diversifiée de fonctions consultatives pour les ONG qui, selon nous, serait utile pour l’ensemble des parties. À l’heure actuelle, l’intensification des débats sur les nouveaux rôles et fonctions potentiels du Forum des ONG du PCI porte sur la façon dont les parties prenantes peuvent adapter au mieux une stratégie permettant de faire face aux difficultés croissantes que présente la mise en œuvre durable de la Convention 2003. Ils abordent clairement la question suivante : comment le Forum des ONG du PCI peut-il contribuer à nous faire avancer dans la poursuite de nos objectifs communs, en tant que source d’inspiration plutôt que de tension ?

**II. Projets, réalisations et activités en cours en 2020-2021**

Pour la période 2020-2021, le Comité de pilotage du Forum des ONG du PCI s’est engagé à bâtir une organisation plus forte et plus efficace dans l’intérêt de toutes les ONG, ainsi que du Comité intergouvernemental et de l’Entité du patrimoine vivant. Afin d’atteindre cet objectif, il entreprend, depuis décembre 2020, une série de nouveaux projets et actions.

Activités organisées au cours de la réunion du Comité intergouvernemental en 2020 (15.COM)

Les réunions du Comité intergouvernemental donnent toujours lieu à des débats, des échanges et des prises de décisions intenses pour le Forum. En raison de la pandémie de la COVID-19, la session 15.COM s’est tenue de façon virtuelle et le Forum des ONG du PCI s’est adapté à ce nouveau format d’une manière ingénieuse, compte tenu des nouveaux défis et avantages. Nous avons su faire de la difficulté de réunir des membres éloignés, répartis sur plusieurs fuseaux horaires, une force, l’opportunité de devenir plus inclusifs et de rassembler un plus grand nombre de membres. Le nombre de participants, dont certains n’avaient même jamais assisté aux réunions en présentiel, a dépassé celui des années précédentes. Autre défi de taille : proposer une orientation aux nouvelles ONG accréditées par le biais d’une plateforme virtuelle. Deux sessions d’accueil des nouvelles ONG ont été organisées en ligne une semaine avant la réunion, le 2 décembre. L’une s’est déroulée en anglais, l’autre en français. Ces sessions visaient à expliquer le mécanisme de la réunion du Comité intergouvernemental, à présenter les différents acteurs de la réunion et à expliquer comment les ONG accréditées peuvent participer au mieux à leur première réunion du Comité.

La réunion du Comité intergouvernemental constitue également l’occasion d’élire les nouveaux membres du Comité de pilotage pour un mandat de deux ans. Chaque année, des élections sont organisées par un Conseil électoral, nommé par le Comité de pilotage après un appel à candidature. Le Conseil électoral était composé de trois membres de trois régions électorales différentes : Europe de l’Ouest et Amérique du Nord, Amérique latine et Caraïbes, et Asie et Pacifique. Des élections se sont tenues pour pourvoir quatre des sept sièges du Comité de pilotage : Europe de l’Ouest et Amérique du Nord, Afrique, Asie et Pacifique et une ONG internationale. Les candidats ont été invités à envoyer leur CV et une courte vidéo, qui ont été mis à disposition sur le site Web du Forum ([www.ichngoforum.org](http://www.ichngoforum.org)). Les candidats ont également pu présenter une brève allocution et partager un PowerPoint de leur plateforme. Sur les 88 ONG ayant demandé un lien en ligne pour voter, 76 ont effectivement voté pendant la journée de vote et l’élection s’est déroulée sans problème.

Les quatre nouveaux membres élus du Comité de pilotage étaient : Mme Janet Blake, du Persian Garden Institute for Living Heritage (République islamique d’Iran), représentant la région Asie-Pacifique ; M. Butholezwe Kgosi Nyathi, de l’Amagugu International Heritage Centre (Zimbabwe), représentant la région Afrique ; M. Laurier Turgeon, de l’Association canadienne d’ethnologie et de folklore (Canada) (Secrétaire), représentant la région Europe de l’Ouest et Amérique du Nord ; et M. Robert Baron, de la Société Internationale d´Ethnologie et de Folklore (Trésorier), représentant les ONG internationales. Ils ont rejoint les trois autres membres élus au Comité de pilotage l’année précédente : M. Jorge Gustavo Caicedo, de La Enciclopedia del Patrimonio Cultural Inmaterial (Mexique) (Président) ; Mme Reme Sakr, du Syria Trust for Development (Syrie) (Vice-présidente), représentant les États arabes ; et M. Kaloyan Nikolov, de l’European Association of Folklore Festivals (Bulgarie) représentant l’Europe de l’Est. M. Kgosi Nyathi n’ayant pas pu assister aux réunions du Comité de pilotage, il a été remplacé au printemps par M. Sekou Berte, de l’Agence du patrimoine culturel du Mali, dans le respect de la procédure établie par le Forum pour le remplacement d’un membre du Comité de pilotage.

Un colloque est organisé chaque année pour traiter des questions actuelles et urgentes en matière de PCI. Le colloque de 2020, organisé par le groupe de travail sur la recherche, était consacré à l’étude des impacts de l’épidémie de COVID-19 sur le tourisme et à l’examen des approches visant à mettre en place des formes plus durables et régénératrices de tourisme pour la période post-pandémie. Des présentations ont été effectuées par Albert van der Zeijden, de l’ONG Dutch Centre for Intangible Cultural Heritage ; Robert Baron, de la Société Internationale d´Ethnologie et de Folklore (SIEF) ; David Gómez Manrique, Coordinateur technique du centre CRESPIAL ; Anabela Correia, Directrice des services touristiques à la Fondation INATEL (Portugal) ; Ananya Bhattacharya, de l’ONG Contact Base (Inde) ; Martha Fleurant et Jorijn Neyrinck, de l’ONG Werkplaats Immaterieel Erfgoed (Belgique).

Les réunions du Comité intergouvernemental constituent également pour les groupes de travail l’occasion de se réunir, de réfléchir aux projets antérieurs et d’organiser leur programme pour l’année à venir. Pendant sa réunion, le groupe de travail sur le cadre global de résultats a présenté la façon dont les ONG surveillent les indicateurs et identifient les bonnes pratiques de mesure, tout en examinant les points à mesurer, qui ne le sont pas actuellement. Le groupe de travail sur l’éthique a examiné l’article 21 des statuts du Forum, tandis que le groupe de travail sur la recherche a examiné et adopté un descriptif de mission, une structure de conseil et un plan de travail. Le groupe de travail sur le déséquilibre géographique des ONG a organisé sa première réunion, au cours de laquelle des priorités et des objectifs ont été établis. La revue en ligne #heritageAlive a organisé une réunion pour discuter de la préparation de sa prochaine publication, en collaboration avec le Centre ICHCAP, sur les instruments de musique traditionnels.

L’Assemblée générale du Forum, organisée le 16 décembre, a permis aux membres de présenter leur travail et les collaborations mises en place au cours de l’année écoulée, et de présenter les nouveaux membres élus du Comité de pilotage. La session a été dirigée par les anciens membres du Comité de pilotage, Mme Meg Nömgård, de l’ONG The Storytelling Network of Kronoberg (Suède) (Présidente) ; Mme Naila Ceribašić, de l’ONG International Council for Traditional Music (Secrétaire) et M. Donghwan Choi, du Center for Intangible Cultural Studies (République de Corée) (Trésorier). Nous souhaitons les remercier et saluer leur travail assidu, leur dévouement et leur détermination dans la construction d’une organisation plus forte, plus efficace, plus performante, plus inclusive et plus transparente.

Le colloque, les présentations en ligne des candidats et l’Assemblée générale ont bénéficié de services d’interprétation en français, grâce au généreux parrainage du Conseil québécois du patrimoine vivant (Canada), membre du Forum.

Accroître la participation des ONG issues de régions sous-représentées

Cette année, l’un des principaux objectifs du Comité de pilotage et du Forum a été d’accroître le nombre d’ONG accréditées issues de régions sous-représentées, et de favoriser la participation de toutes les régions au Forum. La participation des ONG aux activités organisées par le Forum pendant les réunions du Comité intergouvernemental s’est accrue au cours des dernières années : de 47 ONG en 2016 à 54 en 2017, à 63 en 2018, à 68 en 2019 et à 86 en 2020. Depuis la création du Comité de pilotage du Forum des ONG en 2015, la proportion d’ONG accréditées participant activement aux réunions est passée d’un quart à près de la moitié des 193 ONG. Le format en ligne de la réunion de 2020 a certainement contribué à cette forte hausse de la participation. Toutefois, il convient de souligner que cette augmentation s’inscrit dans une tendance à plus long terme. Nous avons en effet constaté une hausse constante au cours des cinq dernières années grâce à : 1) une meilleure connaissance du Forum ; 2) la hausse du nombre de services proposés aux ONG (ateliers de renforcement des capacités, colloques lors des réunions du Comité et tout au long de l’année, site Web accessible en permanence et géré de façon active, et soutien financier) ; 3) une structure organisationnelle plus robuste et plus complexe avec la création du Comité de pilotage, des statuts, du code d’éthique et des élections annuelles ; 4) un plus fort sentiment d’appartenance au Forum. Aujourd’hui, la plupart des ONG considèrent que le Forum joue un rôle central dans l’établissement de réseaux, la présentation de leur travail, l’acquisition d’informations et le partage d’idées concernant les compétences en matière de sauvegarde du PCI. Considéré comme un lieu qui leur est propre, il représente une deuxième institution-mère, dans le monde du PCI, aux côtés de l’ONG elle-même.

Un certain nombre de mesures concrètes ont été prises cette année pour encourager la participation au Forum et accroître le nombre d’ONG accréditées dans les régions sous-représentées. Un peu plus de la moitié des ONG accréditées proviennent de la Région électorale I, Europe de l’Ouest et Amérique du Nord. En dépit d’une assez bonne représentation des régions Europe de l’Est et Asie et Pacifique, trois régions restent largement sous-représentées : Afrique (21 ONG), Amérique latine et Caraïbes (10) et États arabes (9). En janvier 2021, une lettre de bienvenue a été adressée à l’ensemble des nouvelles ONG accréditées. Elle visait à expliquer la nature du Forum, à présenter le site Web et à encourager leur participation aux activités du Forum. Cette lettre de bienvenue a été très appréciée de nombreuses ONG, comme en témoignent leurs réponses favorables. Cette année, le Groupe de travail sur les régions sous-représentées a organisé deux réunions (27 avril et 18 juin) pour encourager les ONG de ces régions à participer plus activement et étudier de nouvelles approches visant à accroître le nombre d’accréditations dans ces régions. Le Comité de pilotage a envoyé des courriers aux ONG des régions sous-représentées afin de les inciter à participer aux groupes de travail et au Conseil électoral. Ces efforts se sont avérés payants. Le Groupe de travail ad hoc sur l’Article 21 des statuts, soucieux d’établir des protocoles et des politiques relatives aux conflits d’intérêts, est composé de membres des six régions électorales, soit une représentation géographique complète. L’appel à siéger au Conseil électoral lancé auprès des membres a, pour la première fois, reçu des candidatures des régions Afrique et Europe de l’Est. Auparavant, les candidatures émanaient uniquement des régions Europe de l’Ouest et Amérique du Nord (groupe I), États arabes (groupe Vb) et Asie et Pacifique (groupe IV). En outre, le Comité de pilotage a privilégié les ONG de régions sous-représentées (États arabes, Afrique, Amérique latine et Caraïbes) dans son enquête destinée à cartographier les domaines d’expertise des ONG, sujet abordé ultérieurement dans ce rapport. Autant de signes tangibles de la hausse de participation des ONG.

Mesures destinées à améliorer l’efficacité des groupes de travail

Les groupes de travail sont désormais un élément essentiel du travail du Forum et pourront même revêtir une plus grande importance s’ils sont mieux organisés et structurés. Les groupes de travail ont été créés de façon spontanée et leur gouvernance a été en grande partie autonome. Si certains groupes de travail sont très actifs et bien structurés, d’autres en revanche, le sont moins. Le Comité de pilotage s’est efforcé de collaborer plus étroitement avec les groupes de travail et de les aider à mieux s’organiser et à travailler plus efficacement. Ils ont été encouragés à préparer des rapports annuels de leurs activités, à créer des descriptifs de mission clairs et à définir le mandat et la durée des fonctions de leur président. Il est également nécessaire de créer des groupes de travail ad hoc pour répondre aux questions stratégiques et urgentes. Le Groupe de travail ad hoc sur l’Article 21 des statuts a été créé cette année pour traiter un sujet très précis ; cette approche s’est avérée très efficace. Cette année, le Comité de pilotage prévoit de rencontrer les groupes de travail pendant la réunion du Comité afin de déterminer comment travailler plus étroitement et plus efficacement avec eux.

Groupe de travail ad hoc sur l’Article 21 des statuts

Un groupe de travail ad hoc a été créé pour formuler des recommandations au Forum concernant l’Article 21 des statuts. Cet article stipule que « Les membres de la délégation officielle d’un État partie ne peuvent pas être élus au Comité de pilotage. Si un membre du Comité de pilotage devient, en cours de mandat, membre d’une délégation officielle d’un État partie, il doit démissionner de son poste de membre du comité de pilotage. » Cette disposition a été présentée à l’Assemblée générale du Forum lors de la session 14.COM, mais n’a pas été adoptée dans le cadre des statuts du fait des préoccupations suscitées auprès d’un certain nombre de membres. Les participants à la réunion ont jugé utile de consacrer une réflexion et des discussions plus approfondies à cet article. Bien qu’il ait été rédigé de façon à éviter d’éventuels conflits d’intérêts liés à cette double affiliation, les membres des régions sous-représentées ont exprimé une vive inquiétude du fait de l’impossibilité, pour certains pays, d’envoyer plusieurs délégués aux réunions et de l’éventualité que les délégués en question représentent également des ONG. L’incapacité de ces pays à envoyer plus d’un délégué peut notamment s’expliquer par des contraintes financières, ainsi que par d’autres questions émergentes, comme les catastrophes naturelles, les sanctions et l’instabilité politique. D’aucuns pensent que, loin d’être perçue comme présentant un conflit d’intérêts, cette double affiliation constitue au contraire un avantage, dans la mesure où elle favorise une meilleure communication entre les États parties et le Comité de pilotage.

Le Groupe de travail ad hoc sur l’Article 21 est composé d’une ONG accréditée représentant chaque groupe électoral. Il a été chargé de mener de vastes consultations auprès de l’ensemble des ONG accréditées et de rédiger un document de travail sur ses résultats, qui devrait être distribué avant la prochaine AG. Il a préparé une note d’information décrivant en quoi consiste un conflit d’intérêt, étudiant les pratiques employées pour déterminer les cas présentant un conflit d’intérêt, et suggérant les scénarios possibles pour l’Article 21. Un sondage a été lancé à la mi-octobre pour recueillir le point de vue du plus grand nombre de membres d’ONG possible afin d’éclairer au mieux la décision qui sera prise lors de la prochaine Assemblée générale.

Groupe de travail sur la recherche

Composé de plus de 30 membres, le groupe de travail sur la recherche a consacré la majeure partie de son temps à l’élaboration d’un descriptif de mission présenté, révisé et approuvé à l’occasion de la session 15.COM et le Plan d’action 2021 qui en a découlé. Les deux documents sont disponibles sur le site Web du Forum des ONG du PCI. Le Plan d’action a fixé deux objectifs principaux pour 2021 : la création d’une boîte à outils sur le tourisme durable et l’organisation d’une conférence sur le PCI et l’environnement. Malheureusement, après le décès soudain d’Albert van der Zeijden, le principal coordinateur du groupe de travail, le Plan d’action a été modifié et la priorité a été donnée à la boîte à outils sur le tourisme. Cette dernière a été élaborée par Martha Fleurant et Jorijn Neyrinck de l’ONG Werkplaats Immaterieel Erfgoed (Belgique) avec la collaboration d’Albert van der Zeijden et de Martín Andrade Pérez. Le document préliminaire a été terminé et présenté au Comité de pilotage en mai 2021. À la suite des commentaires formulés, le document est en cours d’évaluation par deux experts du PCI et du tourisme. Le document final devrait être présenté et lancé à l’occasion de la session 16.COM, en décembre 2021, en tant que projet du groupe de travail sur la recherche.

Groupe de travail pour une représentation géographique plus équilibrée des ONG accréditées

Le groupe de travail pour une représentation géographique plus équilibrée des ONG accréditées a été créé en décembre 2020 à l’occasion de la session 15.COM. Il est co-présidé par Matti Hakamäki, de l’ONG Finnish Folk Music Institute (Finlande) et Cholponai U-G, de l’ONG Aigine Cultural Research Center (Kirghizstan). Avant sa première réunion, à l’occasion de la session 15.COM, une note d’information a été préparée à ce sujet et une courte enquête a été menée en ligne afin que le problème soit mieux cerné et qu’il fasse l’objet de réflexions plus efficaces. Le groupe de travail a organisé d’autres réunions virtuelles en avril et en juin. Différentes ONG y ont effectué des présentations sur les difficultés rencontrées, aux niveaux local et régional, par les ONG accréditées. Le groupe de travail est actuellement en train de créer des outils de renforcement des capacités afin de fournir des informations pratiques aux ONG des pays sous-représentés. Un descriptif de mission du groupe de travail sera préparé et approuvé à l’occasion de la session 16.COM.

#HeritageAlive 2021

Fondée en 2012, la revue #HeritageAlive présente les expériences des ONG sur le terrain. Son comité de rédaction compte des collaborateurs d’ONG présentes dans différents pays, dont le Canada, les Pays-Bas, l’Ouganda, la Norvège, l’Inde et la Corée. Eivind Falk, du Norwegian Crafts Institute, est le fondateur et rédacteur en chef de cette revue annuelle. Depuis 2017, la revue #HeritageAlive coopère avec le Centre ICHCAP à la publication de la revue et apporte sa contribution sur différents aspects du PCI auprès des communautés et praticiens engagés dans sa sauvegarde.

Le numéro de 2021 de #HeritageAlive comporte 14 articles consacrés à la fabrication et à la pratique d’instruments de musique traditionnels. Cette année, le comité de rédaction a reçu 31 propositions et a regretté de ne pouvoir en publier que 14 dans le numéro actuel, faute de place. Les articles publiés proviennent du monde entier et démontrent une grande diversité de traditions musicales. Loin de se limiter à la seule présentation d’un élément du PCI, les articles se penchent sur les défis, la méthodologie et les expériences en matière de sauvegarde et de transmission des éléments, dans l’esprit de la Convention de 2003, mettant l’accent sur les fonctions sociales et culturelles des éléments pour un groupe ou une communauté. La publication *Instruments de musique -partage des expériences acquises sur le terrain* sera présentée à l’occasion de la session 16.COM. La publication comportera également des extraits musicaux qui pourront être téléchargés en ligne. Outre le texte, les lecteurs découvriront ainsi également la musique.

Participation à la réunion sur le Réseau européen des points focaux pour la Convention de 2003

Kaloyan Nikolov représentait le Comité de pilotage lors de la réunion du 25 mai, organisée par le Réseau européen des points focaux pour la Convention de 2003 (REPF), qui a été mis en place par les pays des groupes 1 et 2 de l’UNESCO. La proposition a été formulée pendant la formation de l’UNESCO sur les Rapports périodiques par les points focaux en Italie et en Finlande. Ce nouveau réseau vise à partager des idées et des bonnes pratiques, à encourager le dialogue et à échanger les expertises afin de déterminer des meilleurs moyens, plus innovants, de sauvegarder le PCI dans les pays européens. Le Comité de pilotage prévoit d’inviter le Réseau à présenter son travail lors de la réunion du Forum en décembre.

Charte de l’ICOMOS sur le PCI

Le Comité scientifique de l’ICOMOS sur le PCI a rédigé une Charte sur le patrimoine culturel immatériel. Elle se veut une base solide, en termes de principes et de conseils, concernant les liens entre le PCI et les lieux et les pratiques fondées sur des lieux, appelant à une compréhension de l’interdépendance entre le patrimoine matériel et le patrimoine immatériel. La Charte est destinée à renforcer le travail de l’ICOMOS et de ses membres dans ce domaine. Elle ferait partie de l’ensemble de politiques et de conseils utilisés par l’ICOMOS et ses membres pour inclure le PCI dans la gestion des sites du patrimoine mondial, ainsi que des sites du patrimoine en général. La Charte souligne les similitudes entre la Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel mondial de 1972 et la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel de 2003. Toutefois, elle ne tient pas comptes des différences essentielles entre le PCI, tel que défini par la Convention du PCI, et le patrimoine matériel.

Les membres du Comité de pilotage ont accordé une grande attention à la Charte et adressent des commentaires et des suggestions de révision à l’ICOMOS. Ils sont particulièrement inquiets concernant les aspects suivants : 1) l’absence de références à la réalisation d’un inventaire du PCI sur les sites du patrimoine, élément clé de la Convention de 2003 ; 2) l’hypothèse selon laquelle le PCI est toujours lié à des espaces physiques alors que l’existence ou la représentation de nombreux éléments du patrimoine culturel immatériel ne dépendent pas d’un espace précis, à l’instar de nombreuses traditions orales ou du patrimoine que les communautés de diasporas apportent avec elles dans de nouveaux contextes et de nouvelles sociétés ; 3) la référence aux concepts d’« authenticité », d’« intégrité », de « conservation » et de « préservation » du PCI, qui ont des significations particulières pour le patrimoine matériel qui ne sont pas communes au PCI ; 4) l’absence de prise en compte adéquate de l’évolution constante du patrimoine vivant ; 5) un glossaire qui ne tient pas compte de la définition de la notion de « sauvegarde », conformément à l’Article 2.3 de la Convention de 2003 ; 6) la méconnaissance du rôle clé des communautés dans la définition de leur PCI et l’atténuation des menaces qui pèsent sur ce dernier, comme indiqué dans les « Principes éthiques pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » et les « Principes et modalités opérationnels pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel dans les situations d’urgence » ; et (6) l’insistance sur la conservation des espaces physiques plutôt que sur la sauvegarde visant à assurer la viabilité du patrimoine vivant. Des commentaires ont été adressés au Comité scientifique de l’ICOMOS sur le PCI dans un esprit de coopération et de dialogue. Nous sommes impatients de nouer le dialogue avec l’ICOMOS à propos de nos intérêts communs et de nos inquiétudes. Si le Forum accueille favorablement la reconnaissance croissante de l’importance du PCI dans la protection des monuments, de l’architecture et de la culture matérielle, il insiste en revanche sur la nécessité de reconnaître les caractéristiques distinctes du PCI et du patrimoine matériel. En outre, nous espérons collaborer avec l’ICOMOS dans le respect de nos domaines d’expertise et de nos engagements respectifs.

Participation aux réunions intergouvernementales à composition non limitée sur les mécanismes d’inscription (8-9 juillet et 9-10 septembre 2021)

Les membres du Comité de pilotage ont participé activement aux deux réunions consacrées aux mécanismes d’inscription (8-9 juillet et 9-10 septembre 2021). Le Comité de pilotage a effectué une allocution. Des extraits de cette allocution sont présentés ci-dessous :

« Les rôles que les ONG accréditées peuvent jouer dans le cadre de la Convention de 2003 et sa mise en œuvre au niveau international ne sont pas encore complètement définis et sont en cours d’évolution. Le Comité peut ainsi offrir aux ONG de nouvelles opportunités de s’impliquer dans la Convention de 2003. Il offre également aux États parties un moyen d’intégrer un plus grand nombre de voix dans la mise en œuvre de la Convention, dans l’esprit des Articles 9, 11(b) et 15.

La Convention de 2003 se trouve actuellement dans une période de développement, contrairement aux ressources qui soutiennent la Convention. Nous croyons fermement que cela offre une opportunité de définir une gamme plus étendue de fonctions consultatives pour les ONG accréditées dans le cadre de la Convention de 2003, en tant que solution existante et disponible pour répondre à l’augmentation de la charge de travail et aux ressources limitées du Secrétariat, ce qui pourrait être bénéfique pour toutes les parties, y compris les États parties à la Convention.

Les ONG accréditées pourraient prendre une part plus active dans le mécanisme d’inscription de différentes façons :

* en apportant leur expertise dans un vaste éventail de domaines, en particulier leur expertise géographique et en matière de PCI ;
* en transmettant des informations sur l’état et les impacts de la sauvegarde sur les éléments inscrits, en s’appuyant sur les connaissances culturelles approfondies et l’expérience de terrain de leurs membres ;
* en effectuant des visites sur le terrain et en proposant des services consultatifs, notamment en effectuant le suivi des éléments inscrits et en dispensant des conseils au Secrétariat et aux États parties sur les mesures à prendre ;
* en soutenant le processus d’évaluation entrepris par l’Organe d’évaluation, au-delà de l’affiliation de six représentants de six ONG accréditées, notamment en transmettant des informations supplémentaires, à la demande de l’Organe ;
* en jouant le rôle de pont entre les acteurs gouvernementaux et intergouvernementaux et les communautés détentrices et les organisations de la société civile concernées.

Enfin, nous tenons à rappeler que le Forum des ONG, organe bien établi doté d’un statut juridique et d’une structure organisationnelle claire, joue déjà un rôle dans la mise en œuvre de la Convention au niveau international, en particulier grâce à l’affiliation à l’Organe d’évaluation, et est prêt et disposé à élargir ce rôle afin d’améliorer son travail. »

Cartographie des domaines de compétences des ONG accréditées

Le Comité de pilotage a répondu à l’appel à manifestations d’intérêt lancé par le Secrétariat de la Convention de 2003 en juillet pour cartographier les domaines de compétences des ONG accréditées, et a été sélectionné pour se charger de ce projet. En étroite collaboration avec l’Entité du patrimoine vivant, le Comité de pilotage du Forum des ONG du PCI est actuellement en train de mener des sondages et de préparer les rapports, directives et glossaires demandés par l’appel à manifestations d’intérêt. Afin d’agir efficacement et de suivre les protocoles de recherche appropriés pour ce type de projet, le plan de travail prévoit les actions suivantes : 1) lire toute la documentation pertinente, y compris les demandes d’accréditation ; 2) diffuser un questionnaire en ligne à toutes les ONG ; 3) mener des entretiens individuels avec 64 ONG accréditées, en donnant la priorité aux ONG de régions sous-représentées ; 4) dresser une liste de termes définissant l’expertise des ONG à partir des sondages ; 5) rédiger deux pages de directives pour l’indexation des glossaires ; 6) rédiger de courts textes pour illustrer l’expertise de chaque ONG interrogée, qui seront ensuite intégrés dans un document infographique pour chacune de ces ONG ; 7) préparer un rapport de 20 pages présentant les résultats des sondages, évaluant les besoins des ONG et formulant des recommandations pour le partage de l’expertise dans les domaines de compétences, proposer de nouveaux services aux ONG et lancer des initiatives de renforcement des capacités appropriées et 8) proposer un examen du Formulaire ICH-09 pour les accréditations et du Formulaire ICH-08 Rapport.

Le sondage et les entretiens individuels ont été réalisés à l’échelle régionale selon les régions représentées par chaque membre du Comité de pilotage et les langues parlées dans les différents pays d’origine des ONG interrogées. Le sondage en ligne a été envoyé à toutes les ONG accréditées afin d’obtenir une vision globale de leur expertise. Les entretiens individuels ont été réalisés à l’aide du logiciel Zoom ou par téléphone auprès des ONG de toutes les régions sous-représentées (Afrique, États arabes, Amérique latine et Caraïbes) et des ONG sous-représentées des autres régions (Europe de l’Ouest et Amérique du Nord, Europe de l’Est, et Asie et Pacifique). L’objectif de ces entretiens individuels est de recueillir des informations plus détaillées sur l’expertise des ONG, leur expérience du processus d’accréditation et leurs besoins en matière de renforcement des capacités. Les résultats préliminaires de ce projet seront présentés à la réunion du Forum à l’occasion des réunions du Comité intergouvernemental en décembre. Le rapport final devrait être terminé et présenté fin décembre 2021.

Projet ECHOES sur les musées et le PCI

Le Comité de pilotage a accepté une invitation à soutenir le projet ECHOES – « *Les écomusées et musées, communautés favorisant la résilience, l’ouverture et la durabilité économique du patrimoine* » dans sa demande de subvention HORIZON auprès de l’Union européenne. La proposition est présentée par Valentina Zingari de la SIMBDEA (Italian Society for Museum and Heritage Anthropology), une ONG accréditée. Elle contribuera à la promotion et à l’amélioration des pratiques de financement et de gestion innovantes, des politiques et des stratégies des musées et des écomusées en Europe avec l’objectif de favoriser la durabilité, l’inclusivité et la résilience à long terme de ces établissements culturels. Le projet vise à développer un cadre théorique et un ensemble de boîtes à outils qui seront testés sur un nombre déterminé d’établissements culturels partenaires.

Le Forum des ONG du PCI a apporté son soutien au projet ECHOES en formulant des commentaires sur les résultats du projet, en appuyant la création du Réseau paneuropéen d’institutions et de pratiques de résilience culturelle, en soutenant les activités de recherche en assurant la liaison avec des conseillers scientifiques et en favorisant l’identification d’études de cas adéquates, en collaborant régulièrement avec les partenaires du projet et en examinant attentivement le manifeste et les boîtes à outils qui découleront du projet de recherche. Cela pourrait constituer un modèle pour des projets similaires dans d’autres régions du monde. Nous espérons que cette demande sera acceptée et sommes impatients de collaborer avec le projet ECHOES dans un avenir proche.

**III. Futures fonctions consultatives et activités du Forum des ONG du PCI**

Le Forum est en train d’élargir ses fonctions consultatives en réponse à l’intérêt mutuel croissant exprimé par le Comité intergouvernemental et le Secrétariat. Il s’efforce également de renforcer ses capacités organisationnelles pour répondre aux besoins et aux exigences relatifs à la mise en œuvre durable de la Convention de 2003. Conformément à cet engagement ferme, le Forum développe et présente les composants d’un Plan d’action durable qui illustre la façon dont notre organisation relèvera les défis associés à ses rôles émergents et à sa responsabilité à l’égard de la Convention.

Les participants à la réunion du groupe de travail intergouvernemental à composition non limitée en septembre 2021 ont pris part à des discussions approfondies sur la façon dont le Forum pourrait contribuer à l’évaluation des dossiers. Le Forum reconnaît que les États parties font l’objet d’une pression croissante, y compris de la part des communautés détentrices, pour proposer la candidature d’un plus grand nombre d’éléments à l’inscription sur la Liste de sauvegarde urgente et sur la Liste représentative. L’accroissement du nombre de dossiers pourrait encourager les communautés à mieux reconnaître et sauvegarder leur patrimoine, et renforcer les engagements des États parties en faveur de cet objectif. En outre, les candidatures multinationales offrent aux communautés détentrices dont les éléments dépassent les frontières nationales la possibilité de coopérer à la sauvegarde de ces éléments, et de partager leurs expériences et expertise à divers niveaux. Toutefois, l’intérêt pour l’augmentation du nombre de candidatures se heurte au manque de ressources de l’Entité du patrimoine mondial pour administrer un nombre toujours croissant de dossiers et dépend de la capacité de l’Organe d’évaluation à évaluer complètement les candidatures et à interagir avec les entités responsables des candidatures au fur et à mesure de l’augmentation de leur nombre. Ces limites sont d’ordre financier, institutionnel et opérationnel.

Le Forum est prêt à jouer un rôle de partenaire actif auprès du Comité, de l’Organe d’évaluation et du Secrétariat, et à compléter leurs efforts, pour s’assurer que toute réorganisation potentielle du processus d’évaluation, y compris la modification des critères, des exigences, des procédures et des interactions avec les entités responsables des candidatures, sera conforme aux principaux objectifs de la Convention. Cela peut passer par une simplification des critères d’évaluation, l’implication des ONG dans l’évaluation des dossiers et des interactions avec les entités responsables des candidatures et l’apport de modifications à la composition de l’Organe d’évaluation, ainsi qu’à ses mécanismes d’action. Le Forum occupe une position unique, qui lui permet de contribuer à l’évaluation des dossiers, grâce à l’expertise globale de ses membres en matière de sauvegarde et à ses connaissances extrêmement vastes du PCI à l’échelle mondiale, ancrées dans son travail avec des communautés d’une extraordinaire diversité.

Si les mécanismes spécifiques de sa participation au processus d’évaluation ne sont pas encore déterminés, le Forum est prêt à puiser dans l’expertise de ses membres concernant les pratiques du PCI sur le terrain, l’engagement des communautés et les meilleures pratiques de sauvegarde dans chaque région de l’UNESCO. La participation au processus d’évaluation offrira une excellente opportunité de partager les responsabilités et de favoriser l’engagement participatif de tous nos membres dans le travail du Forum. Nous sommes en mesure de créer des plateformes qui permettront aux ONG de fournir leurs évaluations, en travaillant en étroite collaboration avec l’Organe d’évaluation pour définir les critères de la participation des ONG, en fonction de leurs besoins en matière d’évaluation des dossiers.

Le sondage actuel sur l’expertise des ONG accréditées permettra d’établir une base de données, qui servira à déterminer lequel de nos membres possède l’expertise nécessaire pour évaluer certains dossiers. Ce sondage est la première initiative du Forum menée en association avec le Secrétariat. Il démontre la façon dont le Forum peut compléter les ressources du Secrétariat et établir des relations de travail efficaces et continues, qui serviront de modèle pour les futurs projets. Le Forum est prêt et disposé à occuper des fonctions consultatives supplémentaires. Les programmes de renforcement des capacités lancés par le Forum pourraient être menés par des membres de chaque région pour renforcer les capacités en matière d’inventaire, de sauvegarde et d’organisation des communautés, des ONG pas encore accréditées auprès de la Convention et d’autres parties prenantes formelles et non formelles. L’analyse du contexte fondée sur la recherche empirique sur les impacts sociaux et environnementaux des inscriptions et des plans de sauvegarde, parallèlement à la description des meilleures pratiques de sauvegarde pourrait être réalisée en temps opportun et de façon rentable. Les résultats de ces recherches seraient diffusés à toutes les parties prenantes du PCI. En s’inspirant du travail de son nouveau groupe de travail soucieux d’accroître le nombre d’ONG accréditées dans les régions sous-représentées, des initiatives visant à instruire et informer les ONG non accréditées au sujet de la Convention et du processus d’accréditation pourraient être lancées par les ONG dans leur région d’origine. Ces nouvelles fonctions consultatives seraient assurées grâce au dialogue et à la collaboration avec les États parties et l’Entité du patrimoine vivant, ainsi qu’avec les communautés, groupes, individus et autres acteurs non étatiques. Toutes nouvelles fonctions consultatives des ONG devraient être clairement définies et mentionnées dans les Directives opérationnelles.

L’élargissement des fonctions consultatives donnera lieu à de nouveaux défis pour les structures et la capacité organisationnelle du Forum. Pour relever ces défis, le Forum est prêt à effectuer une planification stratégique pour hiérarchiser les fonctions consultatives qu’il occupera dans un intervalle donné, définir la façon dont il pourrait exercer ses nouvelles fonctions consultatives et développer ses structures organisationnelles afin d’accroître sa capacité à réaliser ces activités. Dans un proche avenir, il sera probablement nécessaire de recruter du personnel salarié, d’établir des structures de dotation en personnel ainsi que des configurations pour les relations entre le personnel et le Comité de pilotage. Les groupes de travail participeront de façon plus significative et plus approfondie aux activités du Forum et répondront plus attentivement aux priorités relatives à la mise en œuvre de la Convention. Les directives relatives aux élections des groupes de travail, à la succession de la direction et aux relations en cours d’élaboration avec le Comité de pilotage seront d’une grande utilité au fur et à mesure que les groupes de travail se feront plus actifs et productifs. Manifestement, le Forum devra établir une base de financement adéquate pour soutenir les nouvelles activités, la dotation en personnel et les autres besoins organisationnels. Cela devrait passer par un financement continu dédié de la part de l’Entité du patrimoine vivant et par un soutien supplémentaire, pour des initiatives en particulier, grâce à des dons d’États parties, ainsi que d’autres sources de financement possibles telles que des fondations et des donateurs privés.

Au fur et à mesure de l’élargissement de ses fonctions consultatives, le Forum devrait bénéficier de nouvelles opportunités de communiquer avec le Comité et les États parties, et d’intervenir dans les réunions intergouvernementales. Actuellement, de nombreux délégués d’États parties assistent à des séances du Forum pendant la semaine des sessions annuelles du Comité. Les délégués d’États parties bénéficieront de nouvelles opportunités de participer à ces séances.

**En mémoire d’Albert van der Zeijden (1957-2021)**

Pour conclure ce document, nous tenons à rendre hommage à notre cher et très apprécié collègue Albert van der Zeijden, qui nous a malheureusement et subitement quittés en juillet. Pendant de nombreuses années, Albert a dirigé le groupe de travail sur le PCI et la recherche, et a apporté une précieuse contribution au travail du Forum des ONG du PCI. Il a joué un rôle extraordinaire dans la compréhension et la promotion du PCI aux Pays-Bas et à l’échelle internationale. Il nous manquera beaucoup.

Le Comité de pilotage du Forum des ONG du PCI